



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inclusion des personnes en situation de handicap

Question écrite n° 21059

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'inclusion de l'allocation aux adultes handicapés dans le revenu universel d'activité. Aujourd'hui cette allocation vient indemniser deux choses, tout d'abord une perte économique visible, du fait d'une diminution de la capacité de travail et donc de la rémunération. De plus cette aide vient dédommager ces personnes en situation de handicap qui sont faces à des problématiques tant sociales que psychologiques. Ainsi, son inclusion dans le revenu universel d'activité implique deux effets collatéraux : une perte de pouvoir d'achat et plus grave, une perte de reconnaissance. En effet la disparition de cette allocation ne sera pas compensée par le revenu universel d'activité ce qui placerait une partie de ces personnes sous le seuil de pauvreté. De plus, en la faisant disparaître, le Gouvernement tire le rideau sur la reconnaissance de problèmes autres qu'économiques auxquels les personnes en situation de handicap font face. Alors qu'une vision globale de politique publique sur le handicap est nécessaire, elle lui demande si cette politique sera celle de l'écoute et de la justice sociale ou celle de la rigidité et de la précarité.

Texte de la réponse

« Le revenu universel d'activité, dont la création a été annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, a pour objectif de simplifier le système de prestations sociales existant, afin de le rendre plus transparent et équitable pour nos concitoyens. Il vise également à procurer un gain à la reprise d'un emploi pour encourager le retour à l'activité. L'impératif de dignité est le premier que le Gouvernement s'est fixé dans le cadrage de la réflexion : cette future prestation n'aura de sens que si elle permet de réduire la pauvreté et elle ne saurait pénaliser les plus vulnérables. Les travaux qui ont été engagés par Fabrice Lenglard, rapporteur général à la réforme, ont pour objet d'étudier quel pourrait être le périmètre de cette future prestation unique. L'ensemble des minima sociaux, dont l'AAH, ont été en conséquence pris en compte dans ces réflexions, sans que cela signifie qu'ils seront tous intégrés dans celle-ci. Les travaux en cours reposent, notamment, sur une concertation institutionnelle qui a été organisée par le biais de trois collèges représentant les associations, les partenaires sociaux et les territoires, ainsi que de trois sous-collèges dédiés au logement, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap. La secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées a lancé, le 4 juillet 2019, les travaux du sous-collège dédié aux "personnes handicapées", le sujet des personnes en situation de handicap étant au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ces travaux ont permis des échanges de grande qualité sur les enjeux attachés à notre système de prestations sociales, au cours desquels ont pu être exprimées les préoccupations relatives aux personnes handicapées, sur lesquelles vous avez attiré mon attention. A l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 11 février 2020 au Palais de l'Élysée, le Président de la République a affirmé que l'AAH ne serait pas diluée dans le futur revenu universel d'activité. Le revenu universel d'activité concernant également des personnes en situation de handicap n'étant pas bénéficiaires de l'AAH, et l'articulation entre nos prestations devant être travaillée pour une pleine lisibilité du système par nos concitoyens, il apparaît important que l'ensemble des acteurs du champ du handicap prennent part aux discussions entamées en juin 2019. L'allocation aux adultes

handicapés restera donc la prestation sociale destinée à lutter pleinement contre la pauvreté subie des personnes du fait du handicap et à leur garantir des conditions de vie dignes. »

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21059

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6017

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6354